



RAPPORT DU MAIRE

Municipalité de Sainte-Paule

Chères concitoyennes et chers concitoyens,

À Titre de maire de la Municipalité de Sainte-Paule, il me fait plaisir de vous informer que vos élus et le personnel administratif travaillent de concert à mieux servir la collectivité et les décisions prise ont comme but le bien commun.

Selon l'article 955 du Code municipal du Québec, dans le cadre du processus d'adoption de budget, le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité, au moins 4 semaines avant que le budget ne soit déposé devant le conseil pour adoption. Ce rapport a été présenté aux membres du conseil lors de la séance ordinaire du 3 novembre 2014.

Afin de vous aider à comprendre ce qui va suivre, voici quelques informations importantes La population de notre municipalité selon le dernier décret est de 216 habitants. L'évaluation foncière imposable en 2014 est de 24 973 100\$ alors que l'évaluation non imposable est de 2 985 000\$ pour un total de 27 958 100\$.

Voici les dossiers traités lors de mon premier mandat :

- Les derniers états financiers,
- Le dernier rapport du vérificateur externe
- Le dernier programme triennal d'immobilisations,
- Les indications préliminaires quant aux états financiers de l'exercice en cours et des orientations générales du prochain budget
- Le programme triennal d'immobilisations 2014-2016.
- une liste de contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$
- une liste des contrats comportant une dépense de 2 000\$ et plus avec le même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000\$.

Tel que requis par la Loi sur le traitement des élus municipaux, une mention des rémunérations et des allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire ou d'un organisme surpramunicipal sont incluses dans le rapport.

Traitement des membres du conseil

En 2014, la rémunération de base annuelle du maire est de 4 600\$ et celle de chaque membre du conseil est de 1 533\$. En plus de la rémunération de base, tout membre du conseil municipal reçoit une allocation de dépenses d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération de base. La Municipalité régionale de Comté (MRC) verse au maire ou à son remplaçant une rémunération de base incluant l'allocation de dépenses de 200\$ pour chaque séance régulière, spéciale ou du comité administratif de la MRC à laquelle il assiste.

Rapport financier 2013 et rapport du vérificateur

Comme par les années passées c'est la firme de comptables Raymond, Chabot, Grant, Thornton & associés qui a procédé à la vérification des livres comptables pour l'année financière 2013. Selon le rapport présenté, les états financiers au 31 décembre 2013 représentent fidèlement la situation financière de la municipalité. L'opération financière s'est soldée par un surplus d'opération de 50 953\$. Les revenus et affectations de l'année totalisaient 580 865\$ alors que les charges et affectations se chiffraient à 529 912\$. Les actifs financiers nets à la fin de l'exercice étaient de 138 073\$.

Sommaire des indicateurs de gestion 2013

Vous trouverez en annexe le sommaire des indicateurs de gestion 2013, déposé au ministère des Affaires municipales et des Régions le 16 juillet 2014.

Endettement à long terme

Sur l'emprunt à long terme de 175,000 \$ contracté en 2004 pour l'achat d'un camion et d'équipements, le dernier versement de 19 400\$ a été remboursé le 11 août 2014. Donc, l'emprunt à long terme est payé au complet.

Liste de contrats comportant une dépense de plus de 25 000\$

Période du 2013-11-01 au 2014-10-31

Contractant	Objet	Montant
Les Pétroles R. Turmel Inc.	Fourniture d'huile à chauffage	26 476.61\$
Les Pétroles R. Turmel Inc.	Fourniture de diesel	31 076.75\$
MRC de La Matanie	Quotes-parts (législation, gestion financière et administrative, aménagement et urbanisme, C.L.D., phare et aéroport, bibliothèque de Matane, piscine, ski et golfe, entente du service régional de la sécurité incendie, édifice de La Matanie, soutien informatique, programme SHQ, gestion des cours d'eau, schéma de sécurité incendie, transport adapté, évaluation foncière et programme de gestion des matières résiduelles.)	113 405.00\$
Ministère des revenus du Québec	Paiement des retenus et des cotisations de l'employeur	29 702.76\$

Programme Triennal des immobilisations 2014-2015-2016

À titre d'information, vous trouverez ci-joint le programme triennal d'immobilisation 2014-2015-2016 qui a été adopté par le conseil municipal à son assemblée extraordinaire du 16 décembre 2013. Comme vous pouvez le constater, l'aménagement d'un abri à abrasif n'a pas été réalisé, puisque les coûts de cet aménagement est le double de l'estimation du conseil. La réalisation des autres dépenses d'immobilisation pourrait voir le jour seulement dans les prochaines années selon les priorités du conseil municipal en poste.

ANNÉE 2014 :

Aménagement d'un abri à abrasifs 40,000\$

ANNÉE 2015 :

Pose de béton bitumineux Chemin Banville 300,000\$

ANNÉE 2016 :

Pose de béton bitumineux Lac-du-Portage Ouest 300,000\$

Les états financiers 2014

Les projections sur les activités de fonctionnement à des fins fiscales de la municipalité, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2014, laisse entrevoir un surplus d'opération d'environ 30,000\$.

Prévisions budgétaires 2015

Durant le mois de novembre, nous préparerons le budget 2015. Tous les citoyens intéressés par le budget pourront obtenir toutes les informations s'y rapportant en assistant à la séance extraordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le lundi 15 décembre 2014 à 19h, à la salle du conseil, situé au 102, rue Banville. Au cours de cette séance extraordinaire, le budget concernant l'exercice financier 2015 sera adopté. Seules les questions portant sur le budget pourront y être entendues.

Conclusion

Avec le dépôt du nouveau rôle d'évaluation foncière 2015, 2016 et 2017, le conseil verra à limiter le plus possible l'augmentation des taxes pour ses citoyens. Celui-ci devra avoir en tête les besoins actuels de ces infrastructures qui sont très vieillissantes. Des sommes devront être mis de côté pour pouvoir les rénover ou les conserver et cela dans un avenir rapproché.

Pierre Dugré, maire